



Grand Prix Jeunes 2018 Golf de Troyes la Cordelière



Samedi 25 et Dimanche 26 Août 2018

CLOTURE DES ENGAGEMENTS

Clôture des engagements : **Le vendredi 10 août 2018 auprès du Golf de Troyes la Cordelière-**

Seule la date de réception des inscriptions sera prise en compte dans l'établissement de la liste officielle.

Frais d'engagement : **40€ par joueur** – Chèque à l'ordre du Golf de Troyes La Cordelière.

La liste des joueurs inscrits sera publiée sur le site du Golf au plus tard le 14 Août 2018.

DROITS D'ENGAGEMENT

Les engagements sont à adresser avant le vendredi 10 Août 2018 à 18h00 par écrit au Golf de Troyes la Cordelière. Aucune inscription définitive par téléphone ou email ne sera pris en considération sans le règlement.

Les inscriptions ne sont recevables que dans la mesure où elles mentionnent **le nom, prénom, adresse, index, n° de licence, n° de portable et incluent les droits d'engagements.**

Le règlement des droits d'engagements est à établir à l'ordre de :

« Golf de Troyes »

et à adresser à :

GOLF DE TROYES LA CORDELIERE
Château de la Cordelière
10210 CHAOURCE

Pour les joueurs et joueuses du Grand Prix Jeunes l'entraînement est prévu le vendredi 24 Août 2017 sur réservation des départs auprès du Golf de Troyes la cordelière (03 25 40 18 76).

REGLEMENT

Ce règlement est conforme au cahier des charges des Grands Prix Jeunes de la FFGolf et est approuvé par la Ligue du Gand Est.

REGLEMENT PARTICULIER

Epreuve ouverte à tous les joueurs répondant à l'ensemble des critères suivants :

- être licencié de la Fédération Française de Golf **et s'être acquitté du droit de jeu fédéral de 35€** ou être licencié d'une Fédération étrangère reconnue
- être de catégorie Minimale ou moins
- être à jour de ses droits d'engagement à tous les Grands Prix Jeunes antérieurs
- remplir tous les critères sportifs d'inscriptions
- répondre aux exigences des Règles du Statut Amateur
- être titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2017, il doit attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.

La licence et le certificat médical (ou questionnaire de santé dûment rempli) doivent être enregistrés à la FFGolf avant le début de l'épreuve, faute de quoi la saisie du score sera bloquée par RMS. Pour les joueurs non licenciés en France, le certificat médical doit être fourni de l'inscription.

FORME DE JEU

Strokeplay / 36 trous / 18 trous par jour / Classement sur l'addition des 2 tours

Samedi 25 août 2018 : 1er tour

Dimanche 26 août 2018 : 2ème tour

Le parcours de reconnaissance gratuit est prévu le Vendredi 24 août 2018 sur réservation au 03 25 40 18 76

SERIES ET CATEGORIES ET LIMITES DES INDEX

Le champ total des joueurs et joueuses est limité à 144 dont 15 filles minimum et 14 wild card maximum. La répartition des wild card est du ressort de la Ligue qui en affectera une partie au club organisateur. La Ligue aura la possibilité d'attribuer les wild cards non utilisées dans les quotas définis ci-dessous dans les autres catégories. En cas de scratches après la date de clôture des inscriptions, s'il existe une liste d'attente, elle devra être traitée en respectant les mêmes critères que la liste officielle. Si la catégorie d'âge ne possède pas de liste d'attente, le joueur pourra être remplacé par le premier joueur de la liste d'attente de n'importe quelle autre catégorie au choix du Comité de l'épreuve.

CATEGORIE	ANNEE DE NAISSANCE		Nombre de participants minimum	Distances	Marques Départ
U 16	2002-2003	Garçons	9	5821 m	Blanc
		Filles	3	4953 m	bleu
U14	2004-2005	Garçons	21	5436 m	jaune
		Filles	6	4641 m	rouge
U12	nés après 2005	Garçons	21	4724 m	orange
		Filles	6	4187 m	violet

Le champ des joueurs sera déterminé comme suit :

Les joueurs U14 et U16 seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite Jeunes, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de filles indiqué dans le tableau précédent.

- Les joueurs U12 seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite Jeunes, puis leur rang (calculé sur un minimum de 6 tours) dans le fichier de moyenne de scores en stroke Play sur 12 mois disponible sur Extranet, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de filles et de garçons indiqué dans le tableau précédent.

L'index pris en compte est celui de la date de clôture des inscriptions, le vendredi 10 août 2018.

La liste des joueurs inscrits sera publiée au plus tard le mardi 14 Août 2018.

Si le champ des joueurs est incomplet à la date de clôture des inscriptions, le club peut le compléter en ajoutant des joueurs qui s'inscriront après cette date.

Cela signifie que le club peut compléter le champ en ajoutant des garçons et/ou des filles sans se préoccuper de la répartition prévue par catégorie. Néanmoins ces joueurs doivent répondre aux critères établis dans le règlement, il ne s'agit pas de wild-cards. Ces derniers seront alors retenus par ordre d'arrivée de leur inscription.

COMITE DE L'EPREUVE

Le Comité de l'épreuve est composé d'un représentant de la Ligue du Grand Est, du président de la commission sportive du club d'accueil et d'un arbitre.

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit d'apporter au présent règlement toute modification qu'il jugera utile.

DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Epreuve "non-fumeur"

Il est interdit aux joueurs de fumer (y compris la cigarette électronique). Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect.

Cadets et chariots électriques : ils ne sont pas autorisés pendant toute l'épreuve

Accompagnateurs

Pendant tout le déroulement de ce grand prix jeunes, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants etc... devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils (minimum 30 mètres).

Les accompagnateurs ne peuvent pas donner de conseils à quiconque dans la compétition.

Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné. L'utilisation des téléphones portables n'est pas autorisée sauf en cas d'urgence.

DEPARTAGE

Le total des scores des deux tours donnera le classement des joueurs. En cas d'égalité pour la 1^{ère} place du classement brut de chaque série, le départage se fera en play-off mort subite sur les trous désignés par le Comité de l'épreuve. Pour les autres places, le départage se fera selon les règles du plan informatique fédéral.

ORGANISATION DES DEPARTS

Lors du 1er tour, le tirage devrait se faire par catégorie et par sexe en respectant l'ordre (croissant ou décroissant) des index.

Lors du 2ème tour, le tirage des départs doit se faire dans l'ordre inverse des résultats par catégorie et par sexe. L'intervalle des départs recommandé est de 11 minutes. Il ne doit en aucun cas être inférieur à 10 minutes.

Le comité de tournoi se réserve la possibilité de modifier les ordres de départs en cas de prévision météo et de chaleur importante.

DISTANCES PRECONISEES :

Garçons 18T Par 72

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	
Repère 1	470	163	477	183	453	187	373	478	142	389	268	380	451	134	390	308	111	464	5821
Repère 2	448	149	430	164	453	137	347	478	142	329	251	352	434	134	369	283	111	425	5436
Repère 3	378	101	393	90	421	137	308	414	115	275	233	305	349	134	329	243	111	388	4724

Filles 18T Par 72

Repère 1	394	101	403	164	434	155	308	443	142	320	233	305	349	120	340	243	111	388	4953
Repère 2	378	101	393	90	401	137	308	397	115	275	233	305	349	120	329	243	111	356	4641
Repère 3	378	101	393	90	370	137	205	300	115	275	233	210	300	120	250	243	111	356	4187

JEU LENT

La procédure de jeu lent édictée par le Comité des Règles de la FF Golf s'applique (lire § 1.2-2-4 du Vadémécum).

CONTROLE ANTI DOPAGE

Chaque participant inscrit à une épreuve fédérale peut être soumis à un contrôle antidopage obligatoire. En cas de contrôle positif et/ou de refus de se soumettre à un contrôle, le joueur pourra être sanctionné conformément au Règlement disciplinaire de lutte contre le dopage de la ffgolf (lire § 4.1 du Vademecum).

Des contrôles par voie de prélèvements sanguins peuvent se dérouler. De tels contrôles sur des mineurs ne peuvent être faits que sur présentation d'une autorisation écrite des représentants légaux. L'absence d'une telle autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle et susceptible de donner lieu, aux termes de la réglementation de lutte contre le dopage, à une sanction d'interdiction de participer aux compétitions pour une durée de deux ans.

PRIX

Les 3 premiers joueurs en brut par catégorie seront primés, garçons et filles séparément. En cas d'absence injustifiée d'un joueur à la remise des prix, son prix sera remis au joueur suivant dans le classement.

FORFAITS (SCRATCHS)

Le joueur peut annuler sa participation jusqu'à la date limite d'inscription. Il devra ainsi en informer par écrit le Comité de l'épreuve avant le 10 août 2018 à minuit. Dans cette hypothèse les droits d'engagement sont remboursés.

Tout joueur déclarant forfait après le 10 août 2018 reste redevable des droits d'inscription.

Tout joueur n'ayant pas prévenu à l'avance de sa non-participation, quel que soit le stade de l'épreuve, peut se voir refuser l'accès aux Grands Prix Jeunes suivants.

Tout joueur qui n'aurait pas réglé ses droits d'engagement à un précédent Grand Prix Jeunes doit être refusé jusqu'à complet règlement des sommes dues. Le Comité de l'épreuve informera la Ligue de ces cas. La Ligue devra informer le Comité d'épreuve des Grands Prix Jeunes suivants des refus à notifié.

CONSIGNES SUR LE TERRAIN

- Aucun cadet n'est autorisé.
- L'utilisation d'un chariot électrique n'est pas autorisée.
- Une tenue correcte sera exigée pour les joueurs et joueuses : pas de tee-shirts, pas de jeans, pas de casquette à l'envers, etc.
- Il est **interdit aux joueurs, de fumer (y compris la cigarette électronique) pendant toute la durée d'un tour** (conformément au Règlement général)
- L'utilisation des téléphones portables n'est pas autorisée, sauf en cas d'urgence.



BULLETIN D'INSCRIPTION GRAND PRIX JEUNES 2018
SAMEDI 25 AOUT ET DIMANCHE 26 AOUT 2018
A RETOURNER AVANT LE 10/08/2018
AU Golf de Troyes – La cordelière

NOM: PRENOM:

DATE DE NAISSANCE:/...../.....

CLUB : N° LICENCE:

INDEX :..... CATEGORIE :

Email :

N° de tél :

Je joins un chèque de 40 euros à l'ordre du Golf de Troyes la Cordelière correspondant aux droits d'inscription à l'épreuve.

Je joins également, si je ne les ai pas déjà fournis, ma fiche d'urgence médicale et mon autorisation parentale concernant un éventuel contrôle anti dopage.

Date :

Signature :



AUTORISATION PARENTALE D'INTERVENTION POUR MINEUR SEUL

Je soussigné(e)/nous soussignés (nom et prénom des représentants légaux ou du représentant légal) :

.....
.....
.....

Domicilié(e)s au :

.....
.....
.....

Autorise (ent) les membres de l'encadrement administratif et/ou technique du Club/Ligue/ de Champagne Ardenne.....à prendre toutes dispositions en cas de maladie ou d'accident et notamment à avertir les services de secours d'urgence afin que le joueur mineur :

(nom et prénom)né(e) le soit orienté(e) vers la structure hospitalière la mieux adaptée.

Le Club/Ligue/Comité Départemental de s'efforcera de prévenir les représentants légaux ou le représentant légal dans les meilleurs délais aux numéros suivants :

N° de téléphone domicile :

N° de portable de la mère :

N° de téléphone du travail de la mère :

N° de portable du père :

N° de téléphone du travail du père :

N° de téléphone le cas échéant d'une personne susceptible de vous prévenir :

.....

Observations éventuelles : (traitements médicaux, allergies, autres observations utiles.)

.....
.....

.....
.....

.....

Fait àle.....en deux exemplaires originaux.

Signature du représentant légal /des représentants légaux

NUMEROS UTILES :

SAMU : 15 ou le SMUR le plus proche

Pompiers : 18



**AUTORISATION PARENTALE : PRÉLÈVEMENT NÉCESSITANT UNE TECHNIQUE INVASIVE LORS D'UN CONTRÔLE ANTIDOPAGE CONCERNANT LES MINEURS OU LES MAJEURS PROTÉGÉS
(En application de l'article R. 232-52 du code du sport)**

Je soussigné(e) (Nom Prénom) :

Agissant en qualité de père, mère ou **représentant légal de l'enfant mineur ou du majeur protégé**:
(Nom Prénom de l'enfant) :

.....
Autorise tout préleveur, agréé par l'Agence Française de lutte contre le dopage ou missionné par la fédération internationale, dûment mandaté à cet effet, à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères) lors d'un contrôle antidopage sur l'enfant mineur ou le majeur protégé:
(Nom et Prénom de l'enfant) :

.....
Ce document devra être présenté au préleveur lors d'un contrôle antidopage invasif.
Il est valable pour la saison sportive (indiquer millésime) _____ .

Fait à, le

Signature

:

**« Article R. 232-52 du code du sport:
Si le sportif contrôlé est un mineur ou un majeur protégé, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé remise lors de la prise ou du renouvellement de la licence. L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle. »**
L'absence d'autorisation parentale, lors d'un contrôle antidopage invasif, est constitutive d'un refus de se soumettre à ce contrôle et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires à son égard (deux ans de suspension de compétition).
L'original ou une copie doit être conservé par le joueur mineur et devra être présenté, le cas échéant, au préleveur. Une copie doit être transmise au Club du joueur ainsi qu'à sa Ligue d'appartenance.